

<b>Nombre de conseillers</b>	
* en exercice	7
* présents	5
* votants	6
* absents	2
* exclus	0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

**Séance du 10 avril 2026 à 18 heures**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

**Date de convocation :**  
 16 mars 2026

**Date d'affichage :**  
 16 mars 2026

**Etaient présents :** Marc CLERIN, Béatrice DARVES-BORNOZ, Michel DONDA, Jacqueline DUPENLOUP, Jocelyne NICOLAS

**Objet :**  
**TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS**

**Etaient absents :** Yannis NACEF (procuration à Jacqueline DUPENLOUP), Bastien PIRRAUD (excusé)

**Secrétaire de séance :** Béatrice DARVES-BORNOZ

**Délibération n°2026-04-10-15**

**TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS**

Madame la Maire **RAPPELLE** qu'à l'issue du premier tour de scrutin des élections municipales, le 15 mars 2026, ont été élus Conseillers Municipaux et Conseillères Municipales Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Yannis NACEF, Béatrice DARVES-BORNOZ, Michel DONDA, Jocelyne NICOLAS, Bastien PIRRAUD.

Elle **RAPPELLE** qu'à l'issue du Conseil Municipal d'installation des nouveaux élus, séance du 20 mars 2026, le tableau du Conseil Municipal a été ainsi dressé, après que Jacqueline DUPENLOUP et Marc CLERIN aient notifié tour à tour leur démission du poste de Conseiller Communautaire titulaire :

Mme DUPENLOUP Jacqueline	Maire, conseillère communautaire suppléante
M. CLERIN Marc	Premier Adjoint au Maire
Mme DARVES-BORNOZ Béatrice	Seconde adjointe au Maire, Conseillère communautaire
Mme NICOLAS Jocelyne	Conseillère Municipale
M. DONDA Michel	Conseiller Municipal
M. NACEF Yannis	Conseiller Municipal
M. PIRRAUD Bastien	Conseiller Municipal

Madame la Maire **INDIQUE** avoir été informée par les services de Madame la Sous-Préfète et par Monsieur le Directeur de la Communauté de Communes Terres de Maurienne du fait que le Conseiller communautaire suppléant doit être l'élu qui suit directement le Conseiller communautaire titulaire dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal, établi conformément aux articles L. 2121-1 et R. 2121-2 à R. 2121-4 du CGCT.



Le suppléant « peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le président de l'établissement public » (art. L. 5211-6 du CGCT).

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la modification qui doit être en conséquence apportée au tableau du Conseil Municipal :

Mme Jacqueline DUPENLOUP et M. Marc CLERIN démissionnant du Conseil Communautaire, Mme Béatrice DARVES-BORNOZ devient conseillère communautaire et Mme Jocelyne NICOLAS devient conseillère communautaire suppléante.

Le tableau du Conseil Municipale s'écrit donc ainsi :

Mme DUPENLOUP Jacqueline	Maire
M. CLERIN Marc	Premier Adjoint au Maire
Mme DARVES-BORNOZ Béatrice	Seconde adjointe au Maire, Conseillère communautaire
Mme NICOLAS Jocelyne	Conseillère Municipale, conseillère communautaire suppléante
M. DONDA Michel	Conseiller Municipal
M. NACEF Yannis	Conseiller Municipal
M. PIRRAUD Bastien	Conseiller Municipal

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire  
Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 10/04/2026  
Pour extrait conforme, Le Maire



## Nombre de conseillers

* en exercice	7
* présents	5
* votants	6
* absents	2
* exclus	0

## Date de convocation :

16 mars 2026

## Date d'affichage :

16 mars 2026

## Objet :

**INDEMNITES DE FONCTION DES  
ADJOINTS ET CONSEILLER  
DELEGUE**

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

## Séance du 10 avril 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

**Etaient présents :** Marc CLERIN, Béatrice DARVES-BORNOZ, Michel DONDA, Jacqueline DUPENLOUP, Jocelyne NICOLAS

**Etaient absents :** Yannis NACEF (procuration à Jacqueline DUPENLOUP), Bastien PIRRAUD (excusé)

**Secrétaire de séance :** Béatrice DARVES-BORNOZ

**Délibération n°2026-04-10-16****INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS ET CONSEILLER DELEGUE**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 -1, L.2123-24 et L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,

Considérant que la commune de SAINT ALBAN DES VILLARDS fait partie des communes de moins de 100 habitants,

**Décide à l'unanimité des 6 votants, que :**

- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027);
- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 10,89% de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027);
- L'indemnité de fonction du Conseiller municipal délégué est égale à 5,79 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB1027).
- Les indemnités de fonction sont payées trimestriellement.
- Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire  
Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 10/04/2026  
Pour extrait conforme, Le Maire



## Nombre de conseillers

* en exercice	7
* présents	5
* votants	6
* absents	0
* exclus	0

## Date de convocation :

16 mars 2026

## Date d'affichage :

16 mars 2026

## Objet :

**INDEMNITES DE FONCTION DU  
MAIRE DE SAINT-ALBAN-DES-  
VILLARDS**

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

## Séance du 10 avril 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

**Etaient présents :** Marc CLERIN, Béatrice DARVES-BORNOZ, Michel DONDA, Jacqueline DUPENLOUP, Jocelyne NICOLAS**Etaient absents :** Yannis NACEF (procuration à Jacqueline DUPENLOUP), Bastien PIRRAUD (excusé)**Secrétaire de séance :** Béatrice DARVES-BORNOZ**Délibération n°2026-04-10-17****INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE DE SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS**

Vu l'Article L2123-23 du Code Général des Collectivités territoriales qui stipule

« Les maires des communes ou les présidents de délégations spéciales perçoivent une indemnité de fonction fixée en appliquant au terme de référence mentionné à l'article L. 2123-20 le barème suivant : pour les communes de moins de 500 habitants, taux d'indemnité équivalent à 28,1 % de l'indice brut 1027. [...]

Le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème ci-dessus, à la demande du maire. »

Vu la demande présentée par Madame Jacqueline DUPENLOUP maire de Saint-Alban-des-Villards de se voir attribué une indemnité de fonction inférieure au barème ci-dessus,

Le Conseil Municipal,

**Décide à l'unanimité des 6 votants, que :**

- L'indemnité de fonction du Maire est égale à 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027) ; cette indemnité sera versée trimestriellement.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire  
Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 10/04/2026  
Pour extrait conforme, Le Maire



**Nombre de conseillers**

* en exercice	7
* présents	5
* votants	6
* absents	2
* exclus	0

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

**Séance du 10 avril 2026 à 18 heures**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

**Date de convocation :**

16 mars 2026

**Date d'affichage :**

16 mars 2026

**Etaient présents :** Marc CLERIN, Béatrice DARVES-BORNOZ, Michel DONDA, Jacqueline DUPENLOUP, Jocelyne NICOLAS, Bastien PIRRAUD

**Etaient absents :** Yannis NACEF (procuration à Jacqueline DUPENLOUP), Bastien PIRRAUD (excusé)

**Secrétaire de séance :** Béatrice DARVES-BORNOZ

**Objet :**

**ELECTION DES DÉLÉGUÉS ET RÉFÉRENTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES DE L'ARVAN ET DES VILLARDS (SIVAV)**

**Délibération n°2026-04-10-18****ELECTION DES DÉLÉGUÉS ET RÉFÉRENTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES DE L'ARVAN ET DES VILLARDS (SIVAV)**

Madame le Maire INFORME son conseil municipal qu'en vertu des articles L 2121-33, L 5711-1, L 5211-7 et L 5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection de deux délégués au sein du Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards (SIVAV).

Ces délégués sont élus par le conseil municipal, au scrutin secret. Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient également de nommer 2 « référents communes APN », élus au conseil municipal ou non, délégués au sein du SIVAV ou non, ayant pour attribution de siéger à la commission Activités de Pleine Nature (APN) et d'être un interlocuteur du SIVAV sur les thématiques liées aux APN (identifier les besoins en signalétique et en travaux, coordonner la pose de signalétique, accompagner dans la création de projets, lors des visites terrain, dans la gestion des conflits d'usage...).

Après appel à candidature, il est procédé à main levée au vote des candidats délégués suivants :

- Madame Jacqueline DUPENLOUP : Unanimité
- Monsieur Michel DONDA: Unanimité

Les référents APN sont également désignés selon les candidats suivants :

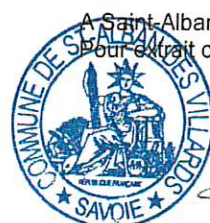
- Monsieur Michel DONDA: Unanimité
- Monsieur Jean-Marc BORDAS: Unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PROCLAME : Madame Jacqueline DUPENLOUP : Unanimité et Monsieur Michel DONDA: Unanimité délégués au sein du SIVAV,

DESIGNE : Monsieur Michel DONDA: Unanimité et Monsieur Jean-Marc BORDAS: Unanimité, « référents communes APN » au sein du SIVAV.

*Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire*  
 Ont signé les membres présents



A Saint-Alban-des-Villards, le 10/04/2026  
 Pour extrait conforme, Le Maire



## Nombre de conseillers

\* en exercice 7  
 \* présents 5  
 \* votants 6  
 \* absents 2  
 \* exclus 0

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

## Séance du 10 avril 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

## Date de convocation :

3 avril 2026

## Date d'affichage :

3 avril 2026

**Etaient présents :** Marc CLERIN, Béatrice DARVES-BORNOZ, Michel DONDA, Jacqueline DUPENLOUP, Jocelyne NICOLAS, Bastien PIRRAUD

**Etaient absents :** Yannis NACEF (procuration à Jacqueline DUPENLOUP), Bastien PIRRAUD (excusé)

## Objet :

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – THIERY-DONDA ET COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

**Secrétaire de séance :** Béatrice DARVES-BORNOZ

## Délibération n°2026-04-10-20

## CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – THIERY-DONDA ET COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

*M. Michel DONDA quitte la séance à ce point de l'ordre du jour et ne prend part ni au débat ni au vote.*

Madame la Maire **RAPPELLE** la délibération 2025-12-29-78 qui stipule :

« **CONSIDERANT** la délibération 2025-11-28-69 par laquelle le Conseil Municipal a validé la liste et l'ordre de classement des candidats retenus pour la gestion du Triandou et appartements associés :

- 1- M et Mme Sébastien et Christelle NURY
- 2- Mme Anaïs THIERY et M. Julien DONDA

**CONSIDERANT le retrait de candidature de M et Mme Sébastien et Christelle NURY, retrait reçu par message électronique le 1<sup>er</sup> décembre 2025,**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix pour, une contre et une abstention, (Michel DONDA ayant quitté la séance à ce point de l'ordre du jour et ne prenant pas part au vote)*

**ADOpte le principe de PASSER CONVENTION avec Mme Anaïs THIERY et M. Julien DONDA. »**

Madame la Maire **PRECISE** que la convention d'occupation du domaine public a été adressée aux conseillers municipaux pour relecture le jeudi 2 avril et **RECUEILLE** leurs observations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**VALIDE** à l'unanimité des 5 votants la **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC** entre **Mme Anaïs THIERY-M. Julien DONDA ET la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS**, telle que figurant en annexe.

**AUTORISE** à l'unanimité des 5 votants Madame la Maire à signer au nom de la commune de Saint-Alban-des-Villards la dite convention et tout document afférent.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire  
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 10/04/2026  
 Pour extrait conforme, Le Maire



<b>Nombre de conseillers</b>	
* en exercice	7
* présents	5
* votants	6
* absents	2
* exclus	0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

Séance du 10 avril 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

**Date de convocation :**

3 avril 2026

**Date d'affichage :**

3 avril 2026

**Etaient présents :** Marc CLERIN, Béatrice DARVES-BORNOZ, Michel DONDA, Jacqueline DUPENLOUP, Jocelyne NICOLAS

**Etaient absents :** Yannis NACEF (procuration à Jacqueline DUPENLOUP), Bastien PIRRAUD (excusé)

**Secrétaire de séance :** Béatrice DARVES-BORNOZ

**Objet :**  
**AVENANT à la CONVENTION PLURIANNUELLE d'alpage Françoise DARVES-BLANC – Commune et PRET A USAGE Clément GIRARD**

**Délibération n°2026-04-10-21**

**AVENANT à la CONVENTION PLURIANNUELLE d'alpage Françoise DARVES-BLANC – COMMUNE DE SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS et PRET A USAGE Clément GIRARD**

Madame la Maire **INFORME** le Conseil Municipal de la demande conjointe de Mme Françoise Darves-Blanc, éleveuse en convention pluriannuelle d'alpage sur la Combe du Merlet et de M. Clément Girard, éleveur :

Les parcelles ci-dessous listées seraient exploitées dorénavant par M. Clément GIRARD et retirées des parcelles incluses dans la Convention Pluriannuelle d'alpage de Mme Françoise Darves-Blanc

PAR NUM	DSGRPF	DCNTSF	
457	PA	198	Près de la Chapelle
458	PA	238	
459	PA	274	
462	PA	275	
463	PA	271	
464	PA	950	
465	PA	895	
466	PA	510	
467	PA	830	
470	PA	1045	
471	PA	4295	Près de la Chapelle
472	PA	425	
473	PA	750	
475	PA	277	
476	PA	935	
477	PA	740	
478	PA	310	
479	PA	380	
480	PA	295	

485	PA	105	L'Envers de Cotillon	
484	PA	70		
486	PA	86		
488	PA	107		
489	PA	920		
490	PA	985		
491	PA	995		
492	PA	625		
493	PA	215		
494	PA	215		
495	PA	215		
497	PA	2210		
515	PA	120		Le Balais
516	PA	136		
517	PA	495		
525	PA	127		
532	PA	438		
533	PA	257		
534	PA	257		
535	PA	256		
536	PA	350		
537	PA	350		
538	L	188		
539	L	205		
540	L	51		
541	L	22		
542	PA	3040		
543	PA	165		
544	PA	312		
545	PA	331		
546	PA	350		
547	PA	1255		
548	L	120		
549	PA	351		
550	PA	272		
551	PA	273		
552	PA	995		
553	PA	465		
554	PA	635		
555	L	52		
556	PA	250		
557	PA	250		
558	PA	2570		
559	PA	820		
560	L	32		
561	PA	2660	Balais	
562	PA	33520	La Côte	
764	L	606704	Combe Orsière	
P213	PA	82		
P214	PA	212		
P215	PA	135		
P217	PA	260		
P237	L	327		
409	L	549610	Crêt des Tarares	
429	PA	870	Crêt de la Croix	
430	PA	1005	Prés de	
431	PA	1005		
432	PA	1060		
433	PA	895		
436	PA	135		
437	PA	153		
440	L	865		

441	PA	2495	la MORT
444	PA	81	
445	PA	27	
448	PA	10	
449	PA	287	
450	PA	287	
451	PA	286	

Envoyé en préfecture le 14/04/2026  
Reçu en préfecture le 14/04/2026  
Publié le 14/04/2026  
ID : 073-217302215-20260410-2026\_04\_10\_21-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal des Saint-Alban-des-Villards

**CONSIDERANT** la demande conjointe de Mme Françoise DARVES-BLANC et de Monsieur Clément GIRARD

**CONSIDERANT** la date d'échéance de la convention pluriannuelle d'alpage signée entre Mme Françoise DARVES-BLANC et la Commune, fixée au 31 octobre 2026,

**AUTORISE** Madame la Maire à conclure avec M. Clément GIRARD pour les parcelles ci-dessus listées un prêt à usage gratuit purement gracieux et en conformité avec les articles 1875 à 1891 du Code Civil jusqu'au 31 octobre 2026,

**AUTORISE** Madame la Maire à conclure avec Madame Françoise DARVES-BLANC un avenant à la convention pluriannuelle d'alpage en vigueur jusqu'au 31 octobre 2026 afin d'en retirer les parcelles ci-dessus listées, objet d'un prêt à usage gratuit à M. Clément GIAIRD, jusqu'au 31 octobre 2026.

*Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire*  
Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 10/04/2026  
Pour extrait conforme, Le Maire



**Nombre de conseillers**

* en exercice	7
* présents	5
* votants	6
* absents	2
* exclus	0

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

Séance du 10 avril 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

**Date de convocation :**

3 avril 2026

**Date d'affichage :**

3 avril 2026

**Objet :**

**REPRESENTANTS DE LA  
 COMMUNE DE SAINT-ALBAN-des-  
 VILLARDS AUX CONSEILS  
 D'ADMINISTRATION DES  
 SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE  
 LES FORCES DU BACHEUX ET LES  
 FORCES DU MERLET.**

**Etaient présents :** Marc CLERIN, Béatrice DARVES-BORNOZ, Michel DONDA, Jacqueline DUPENLOUP, Jocelyne NICOLAS

**Etaient absents :** Yannis NACEF (procuration à Jacqueline DUPENLOUP), Bastien PIRRAUD (excusé)

**Secrétaire de séance :** Béatrice DARVES-BORNOZ

**Délibération n°2026-04-10-22**

**REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN-des-VILLARDS AUX CONSEILS  
 D'ADMINISTRATION DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE « LES FORCES DU BACHEUX »  
 « LES FORCES DU MERLET ».**

Madame la Maire **INFORME** le Conseil Municipal de la composition des Conseils d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte dans lesquels la commune de Saint-Alban-des-Villards siège :

- Deux représentants à la SEM « les forces du Bacheux » dans laquelle la commune de Saint-Alban-des-Villards détient 23% des parts, celle de Saint-Etienne-de-Cuines Cuines 28 %, et le groupe Hydrocop 49 %
- Trois représentants pour la SEM « les forces du Merlet » dans laquelle la commune de Saint-Alban-des-Villards détient 50,1 % des parts, et le groupe Hydrocop 49,9 %.

Ainsi informé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 6 votants **DESIGNE**

- Mme Jacqueline DUPENLOUP et M. Michel DONDA pour représenter la commune de Saint-Alban-des-Villards à la SEM « les forces du Bacheux »
- Mme Jacqueline DUPENLOUP, Mme Nicole ROCHE et M. Michel DONDA pour représenter la commune de Saint-Alban-des-Villards à la SEM « les forces du Merlet. »

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire  
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 10/04/2026  
 Pour extrait conforme, Le Maire

